



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

La santé mentale à La Réunion

Question écrite n° 1275

Texte de la question

M. Frédéric Maillot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les manquements du dispositif « Mon soutien psy » dans les départements dits d'outre-mer. Dans le cadre de la journée de la santé mentale, il est important de souligner que La Réunion est le département d'outre-mer à avoir le taux de suicide le plus élevé. Selon Ameli, depuis son lancement, 381 000 patients ont bénéficié de « Mon soutien psy ». La majorité des patients sont des femmes (70 %) et 11 % sont titulaires de la complémentaire santé solidaire. En d'autres termes, seuls 11 % des bénéficiaires ont la complémentaire santé solidaire (ex-CMU), alors que le dispositif a précisément été conçu pour permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à une prise en charge psychologique, trop coûteuse sans remboursement. Ils sont pourtant largement visés par le dispositif. En effet, même si les chiffres ne se déclinent pas pour les outre-mer, on comprend aisément que les personnes les plus précaires, dont font partie une majorité de la population des outre-mer et plus spécifiquement les habitants de La Réunion, ne font pas appel à ces dispositifs et n'en bénéficient pas et cela pour des raisons évidentes. Premièrement, les praticiens libéraux spécialisés (ophtalmologues, gynécologues, pédiatres, psychiatres, sages-femmes) sont bien moins nombreux que ceux de premier recours. Leur présence sur l'île est en outre bien plus réduite qu'en Hexagone. En particulier, seuls 4 psychiatres sont implantés pour 100 000 habitants (10 en Hexagone). De plus, si on observe le nombre de personnes qui jouissent du C2S (ex-CMU) à La Réunion, on voit qu'un peu plus d'un tiers de la population réunionnaise est concernée (et sont *de facto* ciblés par le dispositif « Mon soutien psy »). Signifiant que dans ce tiers de la population réunionnaise, seulement un petit échantillon de celui-ci fait partie du 11 % de la population nationale, ayant le C2S et utilisant le dispositif mis en place par l'État. Lorsqu'on sait que les personnes victimes de violences intrafamiliales et domestiques à La Réunion font partie des personnes les plus précaires, on comprend tout de suite que ce sont ces mêmes personnes qui ne bénéficient pas de ce dispositif. Il souhaiterait donc savoir quelle sera l'orientation des politiques publiques en matière de santé mentale pour La Réunion, déclarée grande cause nationale pour 2025.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1275

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 avril 2025

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5615